

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

<p>Département HAUTE-SAÔNE</p> <p>Arrondissement de VESOUL</p> <p>Canton de MARNAY</p> <p>Nombre de membres 12</p> <p>Nombre de Présents 8</p> <p>Date de convocation 09/10/2023</p> <p>Date affichage 13/10/2023</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal De la commune d'ETUZ</p> <p style="text-align: center;"><u>Séance du 12 octobre 2023</u></p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué au titre d'un Conseil exceptionnel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient présents :</u></p> <p>Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, A. VILLARD,</p> <p>Mme(s) : G. JACCOUD, A. BERNIER, M. IACOVELLI, E. PICHOT</p> <p><u>Absents excusés</u> : J-M ROZAIS (donne procuration à H. Tabournot), S. TABOURNOT-DUGAST (donne procuration à G.Germain)</p> <p><u>Absents</u> : N. PELLETIER, H. MEDINA</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : G. JACCOUD</p>
---	--

Pour ouvrir ce Conseil Exceptionnel, Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, le Conseil l'y autorise.

1) Signature compromis de vente Maison Thiébaud

Dans le cadre de la vente de la Maison Thiébaud, le Conseil Municipal a donné préalablement son accord pour une offre reçue à 400 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis de vente et tous les documents se référant à cette transaction.

2) Candidature « Villages d'Avenir »

Monsieur le Maire présente le programme « Villages d'Avenir » et rappelle les projets en cours de la place du village et de la voie douce reliant plusieurs villages alentours. Il est rappelé aussi la place centrale dans la vie quotidienne des habitants au-delà du village qu'occupe la commune avec son pôle scolaire, sa crèche et ses commerces. Contact a déjà été pris avec les communes alentours concernées par le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire acte de candidature au programme « Villages d'Avenir ». Cette candidature sera faite comme grappe de communes.

Fin de séance : 19h10

